



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 08 JUILLET 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 37

Votants : 71 (dont 34 procurations)

N°58

OBJET :

PLH 2020-2025

ADOPTION DU
REGLEMENT
D'APPLICATION DES
AIDES EN FAVEUR DE
L'HABITAT

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le :

21 JUIL. 2021

Publiée ou notifiée

le :

21 JUIL. 2021

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA (sauf pour les délibérations n°6 et 7), Michèle CHARASSE, François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie CHAMOIX BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilyne MORGAND, Bernard AGUIAR, Jean-Claude BRAT (sauf pour les délibérations n°6, 7 et 8), Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Jacques TERRACOL, Elisabeth BARGE, Patrick SEROR, Ludivine DUFRAISE, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Thierry WIRTH, Annie CORNE, Jean-François CHAUFFRIAS (sauf pour les délibérations n°28, 29, 30), Séverine THOMAS-MOLLON, Jean-Dominique BARRAUD (jusqu'à la délibération n°72), Jean-Pierre RAYMOND (à partir de la délibération n°4 A/), Véronique TRIBOULET, Romain DEJEAN (sauf pour les délibérations n°74, 75, 76), Christophe DUMONT, Sandrine MORIER-MIZOULE, Sylvain BRUNO, Joseph KUCHNA, Christine BOUARD, Pierre BONNET, Claude MALHURET (à partir de la délibération n°27), Jean-Pierre SIGAUD (sauf pour les délibérations n°46 et 47), Isabelle RECHARD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avant donné procuration :

Mmes et MM. Monique GIRAUD à Romain LOPEZ, Françoise DUBESSAY à François SENNEPIN, Michel LAURENT à Elisabeth BARGE, Ariane MILET à Elisabeth BARGE, Olivier ROYER à Pierre BONNET, Hadrien FAYET à Nathalie CHAMOIX BOUILLON, Bertrand BAYLAUCQ à Jean-Sébastien LALOY, Annie DAUPHIN à Annie CORNE, François HUGUET à Romain LOPEZ, Jean-Louis LONG à Romain DEJEAN, Marie CHATELAIS à Annie CORNE, Benjamin BAFOIL à Jean-Sébastien LALOY, Marie-José MORIER à Nathalie CHAMOIX BOUILLON, Jean-Marc BOUREL à Nicole COULANGE, Jean-Michel MEUNIER à Elisabeth CUISSET, Alexis MAYET à Isabelle RECHARD, Jacques BLETTERY à Nicole COULANGE, Laure GUERRY à Joseph KUCHNA, Charlotte BENOIT à Frédéric AGUILERA, Yves-Jean BIGNON à Jean-Claude BRAT, Jean-Philippe SALAT à Jean-Claude BRAT, Evelyne VOITELLIER à Jean-Dominique BARRAUD, Jean ALMAZAN à Jean-Dominique BARRAUD, Anne-Sophie RAVACHE à Caroline BARDOT, Valérie LASSALLE à Elisabeth CUISSET, Patrick BLETHON à Frédéric AGUILERA, Pauline TIROT à Sandrine MORIER-MIZOULE, Henri SARRE à Caroline BARDOT, Corinne IBARRA à Pierre BONNET, Alexis BOUTRY à Jean-Marc GERMANANGUE, Linda PELISSIER à Marilyne MORGAND, Christiane LEPRAT à Mme Véronique TRIBOULET, Bernard KAJDAN à Véronique TRIBOULET, Claude MALHURET à François SENNEPIN (de la délibération n°1 à la délibération n°26) Sylvie DUBREUIL à Joseph KUCHNA.

Absents excusés :

M. François SZYPULA, Alain VENUAT, Philippe COLAS, Thierry LAPLACE, Pascal DEVOS, Alexandre GIRAUD.

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu les statuts de Vichy Communauté, et notamment sa compétence en matière d'équilibre social de l'habitat,

Vu le projet d'agglomération AGIR 2035, et plus particulièrement le pilier 4 sur la reconquête des cœurs de nos bourgs et de nos villes,

Vu le Programme Local de l'Habitat (PLH) adopté par délibération du 05 décembre 2019,

Vu les Opérations d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) programmées sur le territoire communautaire jusqu'au 31 décembre 2024,

Vu la délibération N°22 du conseil communautaire du 24 mars 2016 modifiant le régime des garanties d'emprunt consenties par Vichy Communauté au titre du logement social,

Vu la délibération N°48 du conseil communautaire du 20 septembre 2018 portant révision du dispositif d'aide au ravalement de façades,

Considérant que la redynamisation des centres villes et des centres bourgs est un axe stratégique du projet d'agglomération AGIR2035,

Considérant que la qualité du parc immobilier fait partie des éléments substantiels d'attractivité d'un territoire,

Considérant l'augmentation de la vacance dans l'hypercentre des communes,

Considérant que le tissu résidentiel a bien d'être renouvelé, réhabilité et régénéré dans les centres anciens,

Considérant que le PLH (2020-2025) prévoit un système d'aides incitatives pour relancer l'habitat dans les centres villes et les centres bourgs,

Considérant que l'agglomération souhaite diriger sa politique de subventions vers les opérations de renouvellement urbain, de réhabilitation ou bien de sobriété foncière et énergétique qui contribuent à la revitalisation du cœur urbain des communes,

Considérant qu'il convient de définir plus précisément les conditions d'attribution des aides définies dans le PLH (les bénéficiaires, la nature des dépenses subventionnables, le montant et les plafonds de subventions, la composition des dossiers de demande de subvention ...),

Considérant que les aides à l'habitat apportées par la communauté d'agglomération sont parfois conditionnées à une aide équivalente émanant de la commune,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'adopter le règlement d'application des aides du Programme Local de l'Habitat (2020-2025), ci-annexé à la présente délibération,
- De modifier le taux des garanties d'emprunt concernant les opérations de construction de logement social, conformément au règlement susvisé,
- D'abroger en conséquence la délibération N°22 du conseil communautaire du 24 mars 2016,
- D'adopter le nouveau règlement de l'aide au ravalement de façades, conformément au règlement susvisé,
- D'abroger en conséquence la délibération N°48 du conseil communautaire du 20 septembre 2018.
- D'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tous documents permettant le versement des aides en faveur de l'habitat,

- D'inscrire annuellement au budget principal les crédits nécessaires à l'attribution des aides liées à l'habitat,
- De préciser que le nouveau dispositif d'aides à l'habitat est d'application immédiate.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

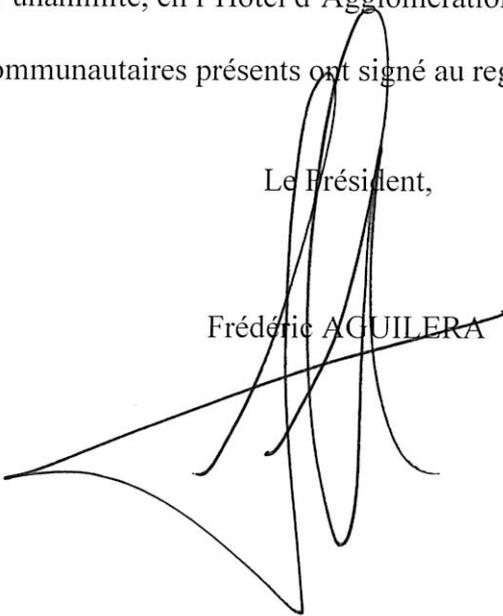
- approuve les dispositions ci-dessus,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté,
le 08 juillet 2021.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 58 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 JUILLET

Objet de l'acte : 2021 - PLH 2020-20205 - ADOPTION DU REGLEMENT D'APPLICATION
DES AIDES EN FAVEUR DE L'HABITAT

.....
Date de décision: 08/07/2021

Date de réception de l'accusé 21/07/2021

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 08JUIL2021_58

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20210708-08JUIL2021_58-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .4

Domaines de competences par themes

Amenagement du territoire

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 58.pdf (99_DE-003-200071363-20210708-08JUIL2021_58-DE-1-
1_1.pdf)

Annexe : 58 Annexe_REGLEMENT D'APPLICATION DES AIDES DU PLH (2020-
2025).pdf (40_AC-003-200071363-20210708-08JUIL2021_58-DE-1-
1_2.pdf)

58 Annexe règlement des aides PLH